

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mélubulles Inc.	Numéro de permis 2019518	Date d'inspection Le 02 septembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie Mélubulles 2 Inc.		Numéro de téléphone (506) 739-9264	
Adresse 45 avenue 31 ième Edmundston NB E3V 2R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	11 juil. 2025	
Commentaires : Le cours de rcr est prévue pour septembre mais l'exploitante est dans l'attente d'une date. Un suivi sera fait lorsqu'une date sera reçue.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	11 juil. 2025	13 août 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	11 juil. 2025	
Commentaires : Le cours de rcr est prévue pour septembre mais l'exploitante est dans l'attente d'une date. Un suivi sera fait lorsqu'une date sera reçue.			

Commentaires généraux

Inspection de suivi fait le 13 août.
Le ratio est respecté lors de ma visite.
J'observe la fin de la sieste, des jeux libres et la collation
Il fait trop chaud pour aller à l'extérieur en p.m.
Les dossiers des enfants ont été vérifiés ainsi que des dossiers d'employés. Ceux-ci sont conformes.
Les heures de développement ont été complétées.
Un cours de premiers soins est prévu pour septembre, une date pourra être envoyée lorsque reçue. Un

Commentaires généraux

Le renouvellement du permis est recommandé mais un suivi sera fait pour le RCR

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 13 août 2025

Date

original signé par
Lucie Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 août 2025

Date